

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 41 (1903)
Heft: 38

Artikel: Les mairages à l'anglaise
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-200448>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mais vous, vous êtes aussi un de ces rêveurs, un de ces êtres de brouillard et de lune, et vous ne m'écoutez pas ! Vous voguez là-haut, hein ?

» Tenez, excusez-moi, mon cher, — j'aperçois là-bas un de mes collaborateurs, — ce grand, voyez-vous, à l'air mélancolique ; je vais lui dire son affaire, à celui-là ! »

Mon ami était déjà loin, je l'aperçus encore quelques secondes, gesticulant à côté d'un grand garçon barbu et résigné, dont les yeux souriaient, un peu tristes.

Le bon rire de nos pères ? Il avait bien un peu raison, mon ami ! Il était bien un peu, lui, le fantastique Diogène des choses passées !

Où s'est-il perdu ? En quelles voutes sans écho a-t-il sonné pour la dernière fois, comme un joyeux son d'olifant, le gros et large rire de nos aïeux aux solides mâchoires, aux puissants estomacs ?

Il doit y avoir bien longtemps de ça !

Que pouvaient-ils bien conter, nos grands-pères, nos aïeux, attardés le soir à l'entour des vastes cheminées où l'on flambait des chènes ?

Où bien, en leurs rabelaisiennes agapes, où les vins de rubis et de vieil or moussaient dans les grands hanaps cerclés d'argent !

C'est là, bien calés dans les chaises profondes et hautes comme des parois, c'est là, les jambes allongées sous la nappe et le pourpoint à l'aise, qu'il devait s'épandre en sonorités larges et puissantes, le vieux rire français, le vieux rire gaulois aux claironnées parfoies frustes et naïves !

Nos ancêtres devaient aimer les tableaux larges et vivants, les fresques gigantesques, les exercices violents, les tables où l'on est trente en fer à cheval, les besognes que l'on taille sur de grands patrons et les chansons héroïques ! Étaient-ils plus heureux que nous, qui avons désappris de bien rire, qui rêvons dès l'enfance et aimons trop les histoires tristes et douces, et qui, à dix-huit ans, avons écrit nos premiers sonnets désespérés ou disséqué nos premières amertumes ?

C'est bien possible !

Ils devaient aimer, nos ancêtres, les palettes vigoureuses et saines, hautes en couleur ; les carlins clairs, les toits rouges sous les soleils rutilants, et l'éclat des moissons jaunes ou vertes...

Nous, nous aimons trop le mauve...

P. S.

Quand vous aurez soif.

Un voyageur de commerce de Genève visitait, l'autre jour, sa clientèle lausannoise. A ses côtés cheminait un portefaix qu'il avait engagé et qui poussait une charrette pleine de caisses d'échantillons.

— Quand vous aurez soif, lui fait le Genevois, ne vous gênez pas, dites-y.

Au bout d'une heure d'allées et de venues, de montées et de descentes, le commissionnaire s'écrit en s'approchant du café du Raisin : « Zi ! » Mais le commis-voyageur ne s'arrête pas et, prenant par la Madeleine, arrive à la place de la Riponne. Comme il allait dépasser le café Vaudois, l'homme à la charrette lui touche le bras et répète, avec vigueur cette fois, son : « Zi ! »

— Vous dites ? lui demande le Genevois.

— Je dis : zi, puisque monsieur m'a dit, en me remettant ses marmottes : « Quand vous voudrez boire un verre, dites zi. »

Vieilles choses.

Bien des gens connaissent l'amusante chanson de Gustave Nadaud dont le refrain est : « Et je n'ai pas vu Carcassonne ». Bien peu, sans doute — en dehors des intimes de Clio —

connaissent l'origine de ce nom d'une des plus pittoresques villes du midi de la France. La voici telle que je la retrouve dans un vieux bouquin, deux fois plus âgé que moi, et qui, pour cela, m'inspire une confiance sans limite.

« Carcassonne, avant de porter ce nom, fut prise par un chef Sarrasin, lequel — en vertu d'une antique coutume propre à ce peuple — se décora du titre pompeux de roi de la cité conquise. Ce roitelet avait nom Balahac. Or, dans une sortie qu'il exécuta contre une armée de Charlemagne qui assiégeait la ville, le roi fut pris et pendu haut et court.

» Il laissait une veuve, femme d'un grand mérite et de beaucoup de courage, dont le nom — devenu bizarre depuis — fut alors couvert de gloire. Elle s'appelait Carcassee.

» La veuve du malheureux Balahac entreprit de venger son mari et soutint le siège comme seule une femme est capable de le faire. Mais, pressée par la famine, et ne voulant que l'ennemi s'en doutât, elle eut l'idée de le tromper par un stratagème dont le résultat fut nul, du reste. Elle fit jeter par-dessus les murailles de la ville un porc auquel on avait fait manger deux boisseaux de blé. Ainsi qu'elle l'avait prévu, les assiégeants s'en saisirent, l'ouvrirent et en conclurent qu'on ne manquait pas de vivres dans une ville où les cochons recevaient pareille pitance.

» Cependant Carcassonne fut prise peu après.

» Carcassee reçut le baptême d'assez bonne grâce, mais non sans redevance. Elle se fit chrétienne et Charlemagne — en galant homme — lui laissa la seigneurie de la ville. »

Bien des femmes — même des belles — consentiraient à être carcasses à moins.

Le nom de cette reine ne s'est pas perdu. Sa mémoire est rappelée sur la porte même de la vieille cité méridionale, avec l'inscription *Carcas sum*, dont la corruption a sans doute donné le nom à la ville.

Après tout, cela est bien possible.

CH.-GAB. M...

L'édhie bénite.

L'incourâ dè B^m étai on bin bravo et dign' homo que bènèssâ ti lè mà 'na breinta d'édhie po lè dzeins dè la perrotte, que cein est rudo coumoudo, kâ quand l'est qu'on a dè cll'édhie bénite à l'hôte, tot va bin ; lo diablo ein a poâire.

Adon, quand l'eincourâ a bény cll'édhie, lo sacristain preind on bidon et la portè tsi lè dzeins. On dzo, l'ein baillâ pi trâo po coumeinci et ma fâi n'iaivâ pas moïan d'ein avâi po tot lo mondo. Quand n'ein eut perein què l'affèrè dè dou déci âo fond dè son siau, noutron gaillâ ne fâ ni ion, ni dou, l'eintrè âo cabaret et va tot bounameint veri lo robinet dè la pierre, su lo laviâo, po reimpliâ lo bidon.

— Mâ, mâ ! que fédè-vo, que lâl de cauquon que lo vouâtivè, cll'édhie n'a pas été bényte pè l'incourâ ?

— Oh baque ! que repond lo sacristain, l'incourâ l'a fète forta qu'on diablo stu matin, on la pào bin rappondrè onna mi.

Mots d'enfants.

Toto a des réflexions dont l'imprévu amuse son entourage.

L'autre jour, en jouant, il se donne un coup dont la place noircit immédiatement.

— Ce que l'on doit souffrir, tout de même, pour devenir un nègre ! s'écrit-il. Ça fait si mal pour se faire un tout petit bout de la peau noir.

Charlot, qui va sur ses sept ans, n'aime pas qu'on l'ennuie.

Un ami de la maison, dont le crâne est d'ivoire coiffé, se plaît à lui donner des conseils à tout propos : « Charlot, fais ceci... Charlot, fais cela... »

Charlot, agacé, passe sa menotte dans ses cheveux bouclés en disant d'un ton superbe :

— Faites-en autant, vous, m'sieu ! C.-G. M.

L'Anglais, lo caïon et l'âno.

Dein cé teimps, n'iaivâ onco min dè cé tsemin dè fai que s'accrotsè ai fil dâo télégrafo et qu'on lâl de dâi « tram », coumeint y'ein a ion que va à Maôdon, ein passènt pè lo Tsallet-à-Gobet.

On Anglais qu'étâi venu du tsi leu po vairè lo canton dè Vaud, volliavè allâ dè Maôdon à Thierreins pè la pousta. Qu'allavè-te fèrè à Thierreins ?... On l'a jamé bin su. Quand passèront dècoutè cllia mâison que ya quie à la crâjâ coumeint on va à Neyruz, on pouai étâi que dévant, que sè vouinnâvè dein lo verin.

— Aoh ! dèmanda lo godem âo poustillon, comment vo disez à cette 'hanimal ?

— Un cochon anglais, mossieu.

L'Anglais, quand l'ouïe cein, vegne rodzo dè colère dè sè vairè accobliâ à n'on caïon, et sè pensâ que volliavè præo remotsi lou conduitteu.

On pou plie lèvé, reincontriront onna cariolè qu'étâi trainâie pè onna soûma. L'Anglais fe âo poustillon ein lâl montreint l'âno :

— Comment vo appelez cette chose en français ?

— Un bourrisque, mossieu.

— Aoh yes ! very-well ! chez no, dans le Angleterre, on appelé ça one postillone.

Et tot conteint dè lâl avâi dinsè rivâ son clliou, la colère lâl passâ.

Un chansonnier. — Les chansonniers sont rares à notre époque ; les vrais, les convaincus, s'entend. Or, quand les chansonniers manquent, c'est que le monde ne va pas comme il faut. Mais en voici un qui s'annonce, et de chez nous, s'il vous plaît ; par la naissance, sinon par ses chansons. Ses chansons, elles ne sont pas plus d'ici que de là ; leur patrie est partout où on les chante. *Pierre Alin* est le nom sous lequel M. Pierre Schuler se lance dans le domaine, si vaste, si varié et si séduisant de la chanson. Nous aurons le plaisir de l'entendre vendredi prochain, 25 courant, à la Maison du Peuple. Outre plusieurs chansons françaises de sa composition, M. Schuler nous donnera quelques chansons allemandes. — Billets en vente chez MM. *Tarin* et *Fetisch frères*.

Les mariages à l'anglaise.

Les femmes anglaises, patiemment, ont conquis des droits dont nos femmes du continent sont loin de jouir encore et qui leur laissent toute liberté d'action. Des lois spéciales leur permettent de répudier l'autorité paternelle dès l'âge de seize ans si elles peuvent démontrer que cette autorité s'exerce à leur détriment. A vingt et un ans, maîtresses d'elles-mêmes, elles peuvent épouser qui leur convient sans consulter personne. Mariées, elles sont libres de faire du commerce à leur gré, d'administrer elles-mêmes leurs biens, de faire opérer, s'il y a lieu, des saisies sur le salaire de leur conjoint.

Ah ! ces mariages anglais ! dit le *Petit Parisien* ; aucun obstacle ne vient jamais les entraver. Pas de formalité. Aucun frais de pape-rasserie. Une visite au registrar et deux témoins suffisent. Voilà l'union bâclée et deux êtres unis. C'est le pays où un fiancé, abondant pour la première fois son futur beau-père, peut lui tenir ce langage : « J'épouse votre fille dans une heure. Tout est prêt pour ce mariage auquel je vous prie de bien vouloir

assister. Une voiture est là; venez. Assistez à la cérémonie, ce sera plus convenable.» Et presque toujours, le père, quoique surpris, se résigne.

Il n'y a pas longtemps, une jeune fille de vingt et un ans, au moment où un clergyman bénissait son union, trouva bon, quand selon l'usage l'officiant demanda: « Qui donne cette femme à cet homme? » de prononcer ce speech caractéristique:

— Personne ne me donne à l'homme que j'ai choisi, sinon moi-même. La question que vous venez de formuler date de temps, heureusement passés, où la femme était considérée et se considérait comme une chose, comme une esclave, dont ses parents disposaient à leur guise... Si je ne consentais pas à m'unir à mon fiancé, aucune force humaine ne saurait m'y contraindre. Je prie donc mon père de ne pas répondre à la question posée et je déclare que je me donne moi-même et moi seule à l'homme que voici.

Et comme le clergyman demandait encore à la jeune femme si elle promettait respect et obéissance à son mari:

— Du respect, tant qu'on voudra, répondit-elle, à la condition que mon mari reste toujours digne de mon estime. Mais je fais toutes mes réserves quant à l'obéissance. Je ne suis pas une esclave. Je prends un époux, un ami tendre, non pas un maître!

L'auto-suggestion. — Une bonne femme de St-Prex, à son mari:

— Vrai, je n'y comprends rien: tu n'as ni l'argent ni la santé pour aller boire et cependant ton nez devient de plus en plus rouge.

— C'est peut-être de l'auto-suggestion, comme dit le régent, car je pense souvent à du Salva-gnin.

Où ça, des larmes? — Amélie, à Jeanne qui vient de décrocher le téléphone:

— Avait-elle l'air bien triste?

— Oh! elle avait des larmes aux yeux dans la voix!

Que les temps sont changés!

Certes, les lecteurs du *Conteur* ne se peuvent plaindre que nous leur servons trop souvent de la statistique. C'est là, nous en convenons, un mets très indigeste et dont il ne faut user qu'à petites doses. Néanmoins, il est certaines statistiques qui ne manquent pas d'intérêt et qui donnent lieu à de curieuses comparaisons.

Ainsi, le *Messageur vaudois*, almanach paru en 1848, nous apprend qu'en 1847 la population du canton de Vaud était de 198,000 âmes (281,379 lors du recensement de 1900), dont 16,000 confédérés et 5000 étrangers. Lausanne avait alors 12,000 habitants (aujourd'hui, tout près de 50,000). La population était, en moyenne, de 1650 habitants par lieue carrée (aujourd'hui 103 hab. par kilomètre carré du sol productif, estimé à 2728 kil. carrés).

Les salines de Bex produisaient annuellement 34,000 quintaux de sel. Les forges de Vallorbe occupaient une quarantaine de personnes et leur production représentait une valeur d'environ 170,000 francs par an.

« On évalue, dit l'auteur de la statistique que nous citons, à 25,000 poses le terrain labourable qui ne reçoit qu'une demi-culture ou en est entièrement privé; en admettant que 10 poses nourrissent une famille, 2,500 familles, soit 10,000 personnes, au moins, y trouveraient une existence honorable et facile, bien préférable aux émigrations en Amérique ».

Le prix d'une pose de champs était de 400 fr.; dans quelques localités, il s'élevait jusqu'à 1000 fr. Pour les prés, le prix était de 3 à 400 fr. la pose (5 à 600 près des villages); pour les forêts 25 fr. la pose dans les Alpes, 40 dans le Jura, et 60 dans le Jorat.

On comptait alors environ 14000 poses de vignes, produisant en moyenne 70,000 chars de vin. Au pied du Jura, les vignes se vendaient de 1600 à 3000 fr. la pose; à la Côte de 3000 à 5000 fr.; de Lausanne à Montreux, de 6000 à 8000 fr., quelquefois le double ou le triple.

L'exportation du vin était de 25,000 chars par an, évalués à 2 millions de francs. Le tabac produisait en moyenne 70,000 fr. par an.

D'après un recensement de 1832, les industriels étaient au nombre de 8140. Voici quelques chiffres de détail concernant les industries principales.

Aubergistes, cabaretiers et pintiers, 650; bouchers, 75; boulangers, 172; brasseurs, 10; chapeliers, 42; charpentiers, 458; charrons, 282; chocolatiers, 17; cordonniers, 820; distillateurs, 30; fabricants de musique et mécaniciens, 14; — de cotonnes, 3; — de tabacs, 19; — de vans, fourches et rateaux, 167; — de produits chimiques, 3; fabrication de dentelles, 751; filature de laines et cotons, 40; facteurs d'instruments, 4; ferblantiers, 56; gantiers et culottiers, 4; gypsiers, 41; graveurs, 2; huileries, 21; horlogers, 100; imprimeries, 9; libraires et relieurs, 39; maçons et tailleurs de pierre, 352; maréchaux et taillandiers, 406; menuisiers, 345; moulins 208; papeteries, 4; potiers d'étain et fondeurs, 23; sabotiers, 43; scieries, 127; selliers, 102; serruriers, 97; tailleurs d'habits, 519; tanneries, 83; teinturiers, 38; tisserands, 700; tourneurs, 53; tuileries, 56; tonneliers, 157.

On comptait 50 négociants en gros, une soixantaine de marchands de vin, une vingtaine de commissionnaires, une trentaine de courtiers et un millier de marchands détailliers.

Les importations s'élevaient à 180,000 quintaux de marchandises, les exportations à 60,000 et le transit à 155,000.

On comptait 10 routes de première classe et 10 de seconde; elles parcouraient 100 et quelques lieues.

La distribution des lettres et chargés avait lieu tous les jours dans 134 localités, 6 fois par semaine dans quarante autres, 5 fois dans 5 communes, 4 fois dans 7 endroits, 3 fois dans 225 endroits, 2 fois dans de petits hameaux.

On comptait 13 caisses d'épargne. Celle de Vevey, la plus ancienne, date de 1813; à la fin de 1836 elles comptaient 3710 déposants et des dépôts pour 971,285 fr.

Le cadastre général du canton indiquait 516,947 articles. On comptait 8,000 propriétaires, le paysan qui possédait 15 poses de pré ou de terre cultivée était réputé à son aise.

Le total du billon de cuivre en circulation était de 663,582 fr., celui des pièces de 5 batz de 267,058 fr., soit en tout 920,640 fr.

Le dixième de la population vaudoise était dans l'indigence. On comptait un millier de mendiants. L'ivrognerie était déjà la cause de la misère d'un tiers des individus assistés. 273,000 francs étaient répartis annuellement par les communes entre les indigents, et 25,000 francs par l'Etat.

On comptait 586 écoles primaires fréquentées par 30,626 écoliers, pour lesquels on dépensait 160,000 francs.

Il se publiait une vingtaine d'écrits périodiques, dont 5 politiques, 2 religieuses, 1 d'agriculture, 1 d'éducation populaire, 1 pour l'enfance, 1 bulletin du Grand Conseil et 8 feuilles d'avis.

La Bibliothèque cantonale comptait 33,000 volumes.

La répartition des milices par arrondissement était la suivante:

Vevey et Moudon, 3984; Aigle et Château-d'Ex, 2626; Lausanne et La Vaux, 4668; Nyon et Aubonne, 3616; Orbe et Echallens, 4650; Yverdon et Grandson, 3836; Morges et Cossonay, 3634; Payerne et Lucens, 3142. En tout, 29,436.

10 détachements de recrues, environ 1,100 hommes, passaient annuellement à l'école militaire.

Le corps de gendarmerie était fort de 200 hommes.

Les revenus nets, en 1845, étaient: Domaines et bâtiments, 9,894 fr.; forêts, 50,779; salines, 31,389; vente du sel, 236,945; intérêts des créances, 36,376; chasse, 8,438; pêche, 4,434; postes et messageries, 136,333; péages, 162,754; commerce de la poudre, 13,120; impôt foncier, 392,420; droit de mutation, 255,366; timbre, 56,395; impôt sur les boissons, 103,886; patentes d'auberges, 24,957; permis de domicile, 17,203; impôt sur les voitures et chevaux de selle, 10,873; impôt sur les chiens, 6,974; recettes diverses, 10,758; au total, 4,569,305 fr.

Les dépenses: Administration générale, 452,662 fr.; justice et police, 183,793; dépenses fédérales, 5,556; culte, 231,973; instruction publique, 212,384; encouragements des arts et sciences, 4,460; secours, 64,186; police de santé, etc., 12,183; routes, digues, etc., 174,415; — service extraordinaire, 107,352; bâtiments, 49,681; militaire fédéral, 1,247; — cantonal, 334,530; gendarmerie, 84,497; domaines, 939; plans, cadastres, etc., 49,620; dépenses diverses, 8,053; au total, 1,737,558 fr.

Le rentier de l'Etat s'élevait à 916,216 fr.; le fonds d'avance à 799,092.

Joyzelle, conte d'amour, de M. Maeterlinck, a été joué, au Théâtre, jeudi passé, devant une salle presque vide. Prose délicieuse: presque des vers, presque de la musique, qui chante l'amour dans toute sa force et toute sa pureté. Interprété par des artistes qui ont une âme et qui savent la faire vibrer, Joyzelle a obtenu un très grand succès.

C'est le tour de l'artiste, maintenant.

Nous avons acclamé, il y a trois mois, à Beaulieu, le régisseur hors ligne, consciencieux, dévoué, qu'est M. **Gémier**; c'est maintenant l'artiste, non moins remarquable, que nous aurons occasion d'applaudir, au Théâtre, mercredi, dans **La Ra-bouilleuse**, pièce en 4 actes, de M. Emile Fabre, d'après Balzac. M. Gémier jouera le rôle du colonel Bridau, qu'il a créé à Paris. Il est accompagné de *Mme Cora Laparcerie*, de l'Odéon, de *M. Hugues Delorme* et de plusieurs autres artistes des principaux théâtres de Paris. S'il était nécessaire d'en dire plus, nous ajouterions que l'organisateur de la tournée est *Ch. Baret*.

Voulez-vous voir courir tout Lausanne?

— C'est le moment. Depuis sept heures du soir on ne rencontre que gens qui courent, et tous dans la même direction.

— Hé! bonjour, vous êtes bien pressé! Où courez-vous donc ainsi? — Venez, venez, vous verrez....

Un peu plus loin: — Tiens! bonjour, vous courez aussi? — Parbleu! — Où allez-vous? — Au Kursaal.

Autour de vous, tout le monde court: — Où allez-vous? Au Kursaal. — Et vous? Au Kursaal. — Et vous aussi, au Kursaal? — Le bon sens! — Eh ben quoi, qu'y a-t-il? Il brûle? — Mais non, mais non. Comment, vous ne savez pas? Il y a *Paulus*! — Qui... quoi... Paulus? — Vous ne connaissez pas Paulus? — Ah!... oui, oui, oui!.. Paulus!.. Paulus... de Paris?... Il est là? — Mais, oui; et pour quatre jours seulement. Vous venez avec? — Bigre! je vous crois. Allons, courons! courons!

Gais et contents,
Nous allons triomphants,
La, la, la, la, la, la...

La rédaction: J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Hovard.